



L'OISANS AUX 6 VALLEES

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

OJ.10

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation du conseil syndical :

L'an deux mille quatorze, le 21 octobre, le conseil syndical, dûment convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal de Bourg d'Oisans, sous la présidence de Monsieur André SALVETTI.

EN EXERCICE : 42

PRESENTS : 36

ABSENTS EXCUSES : 0

VOTANTS : 33

Mesdames, Messieurs Aimé GUILLOT, Jacques DUSSERT, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Daniel PIGNATARO, André SALVETTI, Jean LAVAUDANT, Jean-Baptiste BELLAVIA, Stéphane SAUVEBOIS, Laurent GIRAUD, Jean-Pierre DEVAUX, Robert VEYRAT, Jean-Claude HOSTACHE, Pierre GANDIT, Daniel PONCET, Danie FRANCE, Denis DELAGE, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Roger GIRAUD, Marcel RUINAT, Andrée BOCQUERAZ, Maurice NICOLUSSI, Benoît JEANNESSON, Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, André BONSIGNORRE, Philippe BRUN, Francis BARLERIN, Chantal THEYSSET, Nicolas CANET, Yann VINCENT, Pierre-François BARBAZANGES.

Secrétaire de séance : Daniel FRANCE

**OBJET : RAC – Marché de travaux STEP Basse Romanche –
Groupement DEGREMONT, EIFFAGE, RAMPA, ALLOUARD et SCBO –
Avenant n° 1**

Le Président du SACO rappelle à l'assemblée les conclusions du schéma directeur d'assainissement et les orientations prises lors du conseil syndical du SACO en date du 21 décembre 2011 pour une prise de compétence globale de l'assainissement collectif basée sur un programme global de travaux de 46 M€ à mettre en œuvre sur les 15 prochaines années.

Ainsi, compte tenu des besoins des communes de Livet et Gavet, la Morte, St Barthélémy de Séchillienne et Séchillienne, les études ont été menées par la maîtrise d'œuvre du SACO : ARTELIA afin de permettre la réalisation d'une station d'épuration dite basse romanche située sur la commune de Livet et Gavet.

Vu la délibération du conseil syndical du 5 décembre 2012, autorisant le président à lancer les avis d'appel publics à la concurrence correspondants.

Un avis d'appel d'offre restreint a été lancé le 11/06/2013 relatif au marché de travaux : construction de la station d'épuration de la Basse Romanche.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – 2, chemin château gagnière – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

CAO du 31/07/2013 : cinq candidats retenus pour la construction de la station d'épuration de Basse Romanche

Le 16/09/2013 : DCE mis en ligne, 4 offres sont parvenues dans les délais, elles ont été ouvertes en commission d'appel d'offre (CAO) le lundi 12 Novembre 2013.

A l'issue de cette commission, ils ont été transmis pour analyse à la maîtrise d'œuvre de la Régie du SACO : ARTELIA.

Ainsi, la CAO du SACO s'est réunie, au siège du SACO le 17/12/2013. Après établissement du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offre a retenu le groupement d'entreprises : Degremont, Eiffage, Rampa, Allouard et SCBO, dont la mandataire du groupement est :

DEGREMONT France sise :

Etablissement d'Aix en Provence
Bâtiment A –Le Crossroad, 270 rue Pierre Duhem-CS40335
13799 AIX EN PROVENCE-France

Le conseil syndical du 17 décembre 2013 a confirmé le choix d'attribution de la CAO au groupement d'entreprises dont le mandataire est **DEGREMONT**, pour la construction de la station d'épuration de la Basse Romanche pour un montant total décomposé de la manière suivante :

- offre de base : 3 616 500,00 € HT.
- option n°2 : 100 800,00 € HT. (Groupe Electrogène sur 2 Files de traitement),
- coût prévisionnel d'exploitation de 8 mois de 108 800,00 € HT.

Soit un total de 3 826 100 € HT.

AVENANT N°1,

Présentation de l'avenant administratif d'une nouvelle répartition des montants (ci-joint) pour la construction de la station d'épuration de la basse Romanche sans modification du prix total HT :

Suivant DPGF :

- Prix 1007 (manutention) transfert de 12 000€ de Eiffage à SCBO,
- Prix 4009 (alimentation clarificateur) transfert de 8 010€ de Eiffage a RAMPA,
- Prix 5001 (voirie) transfert de 84 520€ de Eiffage a ALLOUARD,
- Prix 6100 (bâtiment technique) 390 384€ de Eiffage a SCBO,
- Prix 9001 (installation groupe électrogène) 32 100€ de Eiffage à SCBO.

Où cet exposé,

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant N°1 au marché de travaux pour la construction de la station d'épuration de la Basse Romanche, dont le mandataire est Degremont.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces du marché indiqué et toutes les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 21 octobre 2014

Le Président,
André SALVETTI

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

SACO – 2, chemin château gagnière – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Envoyé en préfecture le 04/11/2014
Reçu en préfecture le 04/11/2014
Affiché le 

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
SACO – 2, chemin château gagnière – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS
Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z
Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65